



BARGNY

CADRE D'ACTION POUR LA RESILIENCE URBAINE

2024 - 2034



BARGNY

CADRE D'ACTION POUR LA RESILIENCE URBAINE, 2024

Remerciements particuliers aux Points Focaux Municipaux M. Babacar SECK, Mme Aminata BADJI, M. Abdoulaye DIOUF et M. Saliou MBENGUE pour leur précieux travail et leadership tout au long du processus d'élaboration du Cadre d'Actions pour la Résilience Urbaine (CARU) et pour les efforts et la détermination à construire une commune de Bargny plus résiliente.

Le Cadre d'Actions pour la Résilience Urbaine de la commune de Bargny a été élaboré dans le cadre de l'initiative collaborative conjointe PNUD et ONU-Habitat « Établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables au Sahel », soutenue par la composante de résilience urbaine du [Projet de Résilience dans le Sahel](#) du PNUD financé par le gouvernement suédois.



Table des matières

PRÉFACE.....	4
Contexte général du projet.....	5
1. Introduction.....	6
<i>Contexte général</i>	6
2. Profil de la Commune Urbaine de Bargny	7
2.1 Cadre Général.....	7
2.2 Profil socio-économique.....	7
2.3 Structure politique et service public	8
2.4 Profil de risques de la commune de Bargny	10
2.5 Le processus de l’outil CityRAP	12
3. Elaboration du Cadre d’Actions pour la Résilience Urbaine	13
4. Actions Prioritaires pour la Résilience de la Commune Urbaine de Bargny.....	18
4.1 <i>Plan de mise en œuvre</i>	18
Action prioritaire 1 : Financement Municipal.....	18
Action prioritaire 2 : Assainissement et Drainage	21
Action prioritaire 3 : Voirie	23
Action prioritaire 4 : Gestion des risques de catastrophe et de pollution	25
Action prioritaire 5 : Economie et création d’emplois.....	28
Action prioritaire 6 : Infrastructures scolaires.....	30
4.2 <i>Cadre de suivi et d’évaluation</i>	33
5. Conclusions et voie à suivre	33



PRÉFACE

M. Djibril FAYE, Maire de Bargny

L'équipe municipale de la commune de Bargny, installée depuis janvier 2022, s'est attachée à adopter une toute nouvelle démarche dès son arrivée. Le Maire a eu à cœur de fonder toutes ses actions sur le vécu des Bargnois, leurs difficultés et leurs espoirs. Dans une commune étouffée par l'avancée de la mer due aux changements climatiques, par la présence d'industries fortement polluantes et majoritairement composée de quartiers traditionnels non-lotis, de nombreux défis supplémentaires se posent aux habitants. Le manque

d'accès à des services de santé est le premier défi auquel s'est attelé l'équipe municipale, avec la dotation d'un appareil électrocardiogramme, d'un appareil d'échographie, d'un appareil GeneXpert pour le dépistage de la tuberculose, d'une centrale à oxygène, d'un corbillard, d'une ambulance médicalisée, d'une radiographie dernière génération, d'un laboratoire d'analyses, d'un cabinet dentaire et l'extension du centre de santé pour accueillir de nouveaux services tels que l'ophtalmologie et autres. La municipalité œuvre également pour réduire l'impact des inondations sur la ville, un phénomène récent mais de plus en plus aigu, grâce aux opérations *Waajal Nawwet bi* et de curage des canaux de Bargny avec la population. Enfin, la jeunesse de Bargny, dont les infrastructures scolaires sont fragiles, et dont les opportunités d'emploi sont réduites à cause de la raréfaction des produits halieutiques due à la surpêche mais aussi à l'impact des changements climatiques, a été durement frappée par une vague de migration par les voies maritimes.

Face à ces constats, une seule devise : ce qui est fait sans moi, pour moi, est fait contre moi ! Alors, l'outil de Planification Participative des Actions pour la Résilience Urbaine (CityRAP) est venu à son heure. En plus d'apporter à la municipalité des outils précieux pour obtenir une connaissance plus fine de notre territoire, il a créé un véritable engouement auprès des habitants qui s'enquière quotidiennement de l'avancement du processus et ont renouvelé à plusieurs reprises la volonté d'être impliqués dans les étapes suivantes.

Je suis heureux et extrêmement fier d'annoncer aux Bargnois, à tous nos partenaires et à toutes nos communes sœurs que les Bargnois ont relevé haut la main le défi de la planification participative !

« Au cœur de toute civilisation... se trouve la « communauté » – la coopération mutuelle, une entreprise volontaire de l'homme pour assumer un semblant de responsabilité envers son frère », disait Martin Luther King. En participant à ce processus, chaque Bargnois a agi et pris ses responsabilités pour son frère, pour sa fille. Pour aujourd'hui, pour l'avenir. Un avenir qui commence avec ce Cadre d'Action pour la Résilience Urbaine (CARU), qui n'est que le début d'une aventure prometteuse vers la résilience.

Contexte général du projet

Depuis près d'une décennie, la région du Sahel souffre de différents conflits, de la raréfaction des ressources naturelles (eau, terres fertiles, foncier) et la dégradation des milieux de vie causée par le changement climatique et d'autres stress environnements ou anthropiques. Le Sahel connaît une augmentation des températures 1,5 fois plus rapide que la moyenne du reste du monde. Les populations des zones rurales, plus touchées par les aléas naturels et effets de ce changement climatique, quittent le plus souvent leurs communes pour s'installer dans des villes moyennes environnantes, où elles se sentent plus en sécurité et peuvent avoir accès à un niveau minimum de services et des moyens de subsistance.

Ces déplacements ont de profondes répercussions sur le régime foncier, la propriété, les moyens de subsistance, le commerce transfrontalier et la cohésion sociale, au sein des établissements urbains bénéficiaires, dont la taille a parfois doublé ou triplé en quelques mois. En conséquence, les autorités locales sont mal préparées à une augmentation aussi rapide de la population, ce qui entraîne de grandes difficultés pour fournir les services de base (eau, assainissement, gestion des déchets, écoles, centres de santé, électricité, etc.), faciliter l'accès à un logement convenable et la création d'emplois, garantir des systèmes de sécurité alimentaire viables, établir des marchés et atténuer la dégradation de l'environnement, y compris la pollution de l'eau et des terres et la déforestation (bois pour la cuisine), entre autres.

Les villes moyennes de la bande du Sahel, qu'elles soient côtières ou enclavées, souffrent de vulnérabilités supplémentaires. En effet, du fait de la fragilité économique des populations et des municipalités, la croissance démographique urbaine se concentre majoritairement dans les quartiers non-planifiés, exposant ainsi davantage les habitants aux risques de catastrophes naturelles, industrielles, au manque d'infrastructures et services de base.

Ainsi, comprendre les liens entre les processus de développement et les risques sous-jacents qui érodent la résilience des communautés en raison des aléas quotidiens (par exemple, les maladies infectieuses liées à des conditions insalubres) et des catastrophes à petite échelle (par exemple, les inondations localisées et les incendies de cabanes) dans la région, est vital si l'on souhaite que les initiatives humanitaires et de développement contribuent à réduire les risques plutôt qu'à les générer.

C'est dans ce contexte que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat) a mis en œuvre l'initiative « Établissements Humains Inclusifs, Sûrs, Résilients et Durables au Sahel : Une approche régionale pour renforcer la résilience des communautés à travers le Nexus Humanitaire-Développement-Paix » dans le cadre de la composante résilience urbaine du projet du PNUD « Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation pour la résilience dans la région du Sahel : favoriser des solutions tenant compte des risques pour le développement durable » ([Projet Résilience du Sahel](#)), financé par le gouvernement suédois. L'initiative PNUD-ONU-Habitat vise à aider les gouvernements régionaux, nationaux et locaux du Sahel à renforcer progressivement la résilience de leurs établissements humains, y compris les villes et villages, face aux chocs et aux stress, y compris les aspects liés aux catastrophes, au climat et aux conflits, à travers l'application d'outils de planification participative spécifiques, tels que [l'outil de Planification d'Actions pour la Résilience Urbaine \(CityRAP\)](#). Cette initiative sous-régionale couvre une ville secondaire (de moins de 100 000 habitants) au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria et au Sénégal.

Le CityRAP est un processus participatif de planification de la résilience pour les petites et moyennes villes ayant pour objectif la formation et le renforcement des capacités des gestionnaires et techniciens municipaux et des principaux acteurs urbains, afin de comprendre les facteurs de risque urbain et de prioriser les actions pratiques visant à réduire les risques de catastrophe et à construire progressivement la résilience de la ville face aux aléas et stress naturels ou induits par l'homme.

Au Sénégal, la commune de Bargny a été sélectionnée conjointement par les représentants des autorités publiques issus de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) et les experts du PNUD du fait de sa grande vulnérabilité à la fois climatique, économique et sociale. Elle fait office de commune pilote pour la mise en œuvre du CityRAP. Il s'agit d'un processus participatif de planification de la résilience pour les petites et moyennes villes ayant pour objectif la formation et le renforcement des capacités des gestionnaires municipaux, des techniciens municipaux et des principaux acteurs urbains, afin de comprendre les facteurs de risque urbain et de prioriser les actions pratiques visant à réduire les risques de catastrophe et à construire progressivement la résilience de la ville face aux aléas et stress naturels ou induits par l'homme.

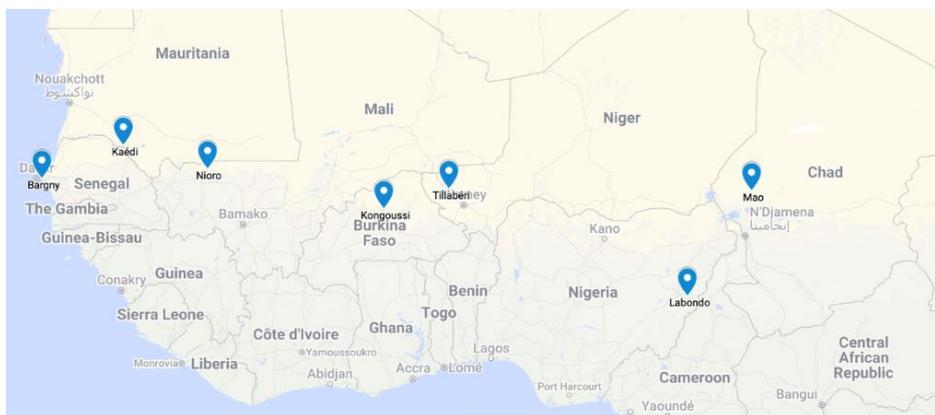


Figure : Les sept (7) villes sélectionnées dans la zone sahélienne pour la mise en œuvre de l'outil CityRAP

1. Introduction

Contexte général

En 1933, Bargny faisait partie de la commune mixte de Thiès avant d'être rattachée à Rufisque en 1936. Après l'indépendance, la réforme administrative de 1964 a placé la localité dans la Commune de Grand Dakar. La réorganisation de la région du Cap-Vert en 1983, rattache Bargny à la commune de Rufisque-Bargny et les villages de Sendou et Minam. La localité de Bargny, détachée de Rufisque fut érigée en commune par le décret N°90-1134 du 08 octobre 1990. Elle abrite une population quasi entièrement léboue, une ethnie dont l'activité principale est centrée sur la pêche et de la transformation des ressources halieutiques. Bargny regroupe les anciens villages de pêcheurs traditionnels, constitués d'hameaux dont les principaux sont Mboth, Sepp, Tonghor, Miname, Marnane et Lendeng. Ces hameaux ont donné naissance à la plupart des quartiers centraux actuels de Bargny qui ont conservé la même nomination.

La commune compte aujourd'hui quarante-deux (42) quartiers. La naissance et l'évolution rapide des quartiers est une conséquence de la croissance rapide de la population bargnoise, passée de 51 188 habitants en 2013 à plus de 71 000 âmes aujourd'hui. Cette croissance démographique rapide favorise également le développement de quartiers non-lotis (hérités des premières installations), dans lesquels l'accès aux services de base, la planification efficace et résiliente ainsi que le traçage d'un réseau de voirie claire font largement défaut. De ce fait, la ville ne dispose pas d'un réseau d'assainissement et

de drainage des eaux, ce qui aggrave les épisodes d'inondations qui bloquent régulièrement l'accès aux quartiers non-lotis durant la saison des pluies. Au-delà des services essentiels, les services sociaux de base tels que les écoles, les structures de santé ainsi que les casernes de pompiers font défaut à Bargny.

La vulnérabilité de la commune de Bargny tient également à l'installation de nombreuses industries potentiellement polluantes sur son territoire. En effet, une cimenterie, une centrale à charbon et un port minéralier et vraquier ont une assise foncière importante dans cette commune secondaire et, à l'instar des Xelcoms des femmes transformatrices des ressources halieutiques, ne respectent pas les normes nationales en matière d'émissions polluantes et ne parviennent pas à disposer de leurs déchets industriels de façon adéquate et durable. Aussi, malgré la présence de ces industries, l'économie bargnoise manque de diversité et est portée à 70% par le secteur de la pêche menacé par la raréfaction des ressources halieutiques. Par ailleurs, le manque de moyens humains, techniques et surtout financiers de la mairie de Bargny réduit sa capacité à gérer et maintenir ses infrastructures, à répondre aux besoins des habitants et ainsi à se montrer résiliente face aux différents aléas, climatiques, environnementaux mais également économiques et sociaux qui se présentent à elle.

2. Profil de la Commune Urbaine de Bargny

2.1 Cadre Général

La commune urbaine de Bargny se trouve à un peu plus de 30km de la ville de Dakar, dans le département de Rufisque et la région de Dakar. Située sur le littoral sud (ou petite côte), elle est bordée par environ six kilomètres de côtes qui l'ouvrent ainsi largement sur l'océan atlantique dans sa partie Sud. Au Nord, Bargny est limitée par la commune de Diamniadio, à l'Est par la commune de Rufisque Est et à l'Ouest par la Commune de Sendou.

Les quarante-deux quartiers de Bargny sont enserrés dans une zone de bas plateaux désignés sous l'appellation de plateau de Bargny. Ce dernier s'étend de la petite côte entre Bargny et Sendou jusqu'aux dunes de la région de Sangalkam-Bambilor entre le massif de Diass et les dépressions des Niayes.

La faible pente ne permet pas une incision profonde des talwegs, et, le ruissellement, même s'il se concentre, est incapable d'aboutir à un réseau hiérarchisé. Les quelques ravines qui se dirigent vers le nord disparaissent vite sous la couverture sableuse.

2.2 Profil socio-économique

En raison de son passé colonial et de l'administration de Rufisque comme une commune française depuis 1916, la population de Bargny est fortement scolarisée. Près de 80% de la population de plus de 6 ans a, en effet, été ou est actuellement à l'école. Toutefois, le taux de déperdition scolaire dans la commune est très élevé dans certaines zones. Si pratiquement tous les enfants en âge d'être scolarisés le sont, très peu d'entre eux dépassent le cycle élémentaire. En outre, les jeunes représentent près de 40% de la population total de Bargny. Une masse non négligeable qui mérite une attention particulière face aux multiples défis auxquels ils sont confrontés à savoir le chômage, le manque de qualification, la délinquance juvénile, etc. Il n'y a pas de donnée précise à l'échelle de la ville, mais le taux de chômage y est très important et pousse les jeunes à massivement quitter le pays pour rejoindre l'Europe par pirogue.

L'économie de Bargny repose lourdement sur un secteur primaire peu performant du fait de manque de ressources primaires. En effet, la pêche (qui emploie 73.2% de la population active) et l'agriculture sont surreprésentés dans l'emploi des bargnois. Cependant, le secteur de la pêche, en plus d'être peu moderne et ainsi peu optimisé, souffre de la raréfaction des ressources halieutiques, poussant les pêcheurs à aller de plus en plus loin durant leurs sorties et à surpêcher les jeunes poissons. Ainsi, malgré son important parc piroguier (650 pirogues selon le président du Comité Local de Pêche Artisanale (CLPA) de Bargny-Miname-Sendou), en basse saison, les pêcheurs ne parvenaient à rapporter en moyenne que 68.6kg de poisson durant leurs sorties. Aussi, plus de 1 000 femmes s'activent dans la transformation halieutique, mais cette activité, en plus d'être néfaste pour leur santé du fait des émanations issues de la fumaison des produits, ne leur permet d'engranger que d'assez faibles revenus mensuels (plus 50 000 CFA).

L'agriculture, quant à elle, représentait autour de 30% de l'activité économique bargnoise jusqu'à récemment, mais elle continue de reculer du fait de l'importante pression foncière qui a lieu dans cette commune charnière entre Dakar, la petite côte et Diamniadio. L'élevage, notamment de petits ruminants à domestique, parvient à se maintenir dans la commune et à participer à la création de valeur ajoutée pour le secteur, mais le manque de planification d'un espace pastoral freine les potentialités offertes par cette activité.

Le secteur secondaire est très avancé au niveau du périmètre communal. La commune connaît une industrialisation qui découle de la volonté politique de l'Etat du Sénégal d'en faire une zone industrielle. La commune abrite une cimenterie, une centrale à charbon, un port minéralier et vraquier et une Zone Economique Spéciale où sera installée une usine sidérurgie et de métallurgie. C'est un secteur qui pose aujourd'hui d'importantes pertes foncières pour la communauté bargnoise. Néanmoins, il offre des possibilités d'emploi et peut ainsi participer à réduire la pauvreté et le chômage à Bargny.

Le secteur tertiaire est assez développé à Bargny avec une activité commerciale qui concerne aussi bien le secteur informel que le secteur formel, mais il ne parvient pas à créer d'emploi puisque seuls 7.3% des bargnois actifs travaillent dans ce secteur. La commune de Bargny, dotée de nombreux services et riche de son tissu artisanal disposant d'un cadre de concertation efficace, est une zone d'affluence forte où la demande prime sur l'offre des produits. Les principales contraintes sont relatives à l'hygiène, à l'insalubrité de certains lieux notamment Bargny-Guédj, Finkone, Miname, etc.

2.3 Structure politique et service public

A. STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE BARGNY

Le statut de commune autonome fut adopté par le décret n°90-1134 du 08 octobre 1990 pour la commune dénommée « Commune de Bargny ». Ce nouveau statut lui offre de réelles perspectives d'auto-développement dans le contexte actuel de la décentralisation où un accent particulier est mis sur la valorisation des ressources humaines et naturelles locales. Aujourd'hui, la commune de Bargny est formée de l'agglomération de Bargny-village de Miname.

Suite à la réforme territoriale de la loi 2013-10 portant code général des collectivités territoriales, la commune de Bargny est administrée depuis 2013 par un bureau municipal, un conseil municipal, des commissions techniques et une organisation bien définie.

➤ Le bureau municipal

Le bureau municipal de la commune de Bargny est composé :

- 1) Le Maire de la commune
- 2) Le premier adjoint au maire
- 3) La deuxième adjointe au maire
- 4) Le troisième adjoint au maire
- 5) La quatrième adjointe au maire
- 6) Le cinquième adjoint au maire

➤ Le conseil municipal

Le conseil municipal, composé de 66 conseillers municipaux y compris le maire et ses adjoints, est l'organe de décision politique.

Afin d'assurer la bonne gouvernance dans la commune, 19 commissions techniques municipales ont été mises en place. Chaque année, chacune de ces commissions doit élaborer un plan de travail et un budget participatif annuels, mais la majorité des commissions (souvent présidées par des personnes qui ne sont pas expertes dans le domaine de la commission ou qui n'ont pas de compétences dans la planification et gestion de projets) ne parviennent pas à élaborer un plan cohérent et un budget adéquat.

Il s'agit des commissions :

- | | |
|--|--|
| 1) Education et formation professionnelle | 11) Affaires Culturelles et Religieuses |
| 2) Promotion de la femme, de la petite enfance et de la famille | 12) Action Sociale et 3è Age |
| 3) Gestion des Infrastructures | 13) Environnement et Développement Durable |
| 4) Santé, Prévention et Hygiène | 14) Planification, Etude et Investissement |
| 5) Coopération et Relation Internationale | 15) Finance et budget |
| 6) Jeunesse, Sport et Vie Associative | 16) Culture, Tourisme, Loisirs et Patrimoine |
| 7) Domaine, Urbanisme, Aménagement du Territoire et de l'Habitat | 17) Halles et Marchés |
| 8) Economie et Développement Local | 18) Industrie, Commerce et Artisanat |
| 9) Agriculture et Elevage | 19) TIC |
| 10) Pêche et Ressources Halieutiques | |

La gouvernance territoriale traduit l'organisation et le fonctionnement de la collectivité dans la gestion des affaires locales dévolues par la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant code des collectivités territoriales. Il s'agit d'un mode de gestion participative et complexe, qui requiert un certain dynamisme de la part des élus locaux et une disponibilité de ressources suffisantes pour répondre aux aspirations des populations locales. L'implication de ces dernières à travers les organisations communautaires de base (OCB), la société civile et les ONG devrait améliorer la gestion des affaires publiques et contribuer à une grande transparence, gage d'une bonne gouvernance.

B. SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE DE BARGNY

Le développement de la commune de Bargny, dotée d'infrastructures et de services importants, reste dynamique malgré les défis auxquelles elle fait face. En effet, Bargny compte deux (2) structures publiques du préscolaire, douze (12) écoles primaires, trois (3) CEM publics et un lycée. En plus ces infrastructures, la commune dispose d'un centre de formation technique. Bargny dispose depuis le 04 décembre 2021 de son centre de santé. Elle dispose également de cinq (5) Postes de santé, de deux (2)

Maternité, d'un (1) Cabinet sanitaire privé, de cinq (5) cliniques privés, de cinq (5) Pharmacies officielles, une Garnison et trois (3) Mutuelles de santé.

La commune de Bargny est approvisionnée en eau potable par le réseau de la SDE. On distingue le branchement individuel des ménages (robinet intérieur) et le branchement classique à l'extérieur (borne fontaine). Le taux de couverture des branchements de la SDE avoisine les 100%. On recense aussi trois (3) bassins de rétention, 10 Bornes fontaines, 1 Château d'eau, 1 puit communautaire et plusieurs puits personnels des ménages. Même si un système d'assainissement existe, la collecte des déchets solides est confrontée à des contraintes majeures telles que : le manque de matériels (poubelles, camions, charrettes), le manque de financement pour l'achat du matériel au niveau des quartiers, l'irrégularité de la collecte et la mauvaise accessibilité. De plus, les comportements et le manque « d'éducation environnementale » des populations rendent inefficace le système d'assainissement dans sa globalité et celui de la collecte des déchets solides en particulier. Considérant la vétusté et le caractère obsolète des ouvrages associés à l'inexistence d'une station d'épuration des eaux usées, l'accès à un bon système d'assainissement constitue une véritable priorité pour la commune.

Par ailleurs, la commune est traversée par d'importantes infrastructures de transports telles que la route nationale 1 (RN 1) et le train express régional (TER). On note également, la présence de pistes secondaires qui relient les différents quartiers de la commune et qui relient également d'autres communes Yenne, Diamniadio, Rufisque etc.

2.4 Profil de risques de la commune de Bargny

De par sa position stratégique, la commune de Bargny est confrontée à des risques majeurs dont certains sont naturellement liés à sa situation géographique et d'autres ressortent d'une industrialisation en phase avec la politique gouvernementale.

1. L'érosion côtière et recul du trait de côte

Depuis les années 1980, l'élévation du niveau marin se traduit par une avancée de la mer et une perte de superficies foncières. Les premières lignes d'habitats ont été englouties, et à ce jour, de nombreuses habitations sont encore régulièrement détruites par les vagues marines. La montée des eaux marines rend difficile voire impossible l'évacuation des eaux pluviales des quartiers les plus bas, hors dispositif de pompage. Le recul du trait de côte était estimé à 1m/an en 2006 (Thiam). Cependant, pour la période allant de 2003 à 2010, l'évolution du trait de côte à Bargny (sur un intervalle de 7 ans) a été observée à -3,71m/an, ce qui témoigne d'une accentuation de l'érosion dans la zone. Les quartiers les plus exposés à cette érosion sont les quartiers non-lotis traditionnels.

2. Pollutions et risques liés à l'environnement industriel

En plus des risques naturels, les populations font face à d'autres contraintes environnementales liées à la présence de carrières pour la production d'asphaltes et à la cimenterie de SOCOCIM. L'installation de projets industriels, avec la centrale à charbon et le port minéralier et vraquier de Bargny-Sendou aggrave l'exposition des populations à la pollution atmosphérique dans le bassin déjà largement pollué. Aussi, les populations déplorent les nuisances olfactives et sonores et s'inquiètent de la question relative à la gestion des cendres pour une centrale dont la consommation moyenne de charbon est de 360 000 t/an (Thioune, 2019) et qui doit assurer 12% des besoins énergétiques du Sénégal d'ici 2052. Pour beaucoup de bargnois, cette centrale présentée comme un facteur de développement pour le Sénégal, a été réalisée à leur encontre. La proximité des habitations construites en bord de mer, les

2.5 Le processus de l'outil CityRAP

L'outil de Planification d'Actions pour la Résilience Urbaine (CityRAP) est un processus participatif de planification pour la résilience en quatre phases qui permet aux responsables de l'administration municipale et aux membres des communautés des villes petites et moyennes des pays en développement de travailler ensemble pour rendre leur ville sûre et résiliente.



Un cadre de résilience avec cinq piliers interdépendants est conçu spécifiquement pour le CityRAP en tant que structure théorique pour la collecte de données (auto-évaluation municipale et cartographie communautaire) au niveau de la ville.



Figure : Les 5 piliers de la résilience urbaine

Le renforcement de la résilience est un concept global qui vise à réduire les risques environnementaux et socio-économiques, à améliorer l'adaptation et à promouvoir le développement durable. Pour aborder ces aspects grâce à une approche holistique et globale, il est nécessaire d'établir des priorités et d'identifier les points d'entrée clés afin que les autorités locales concernées aient le contrôle total du processus de planification de la résilience urbaine. Pour ce faire, trois questions transversales sont utilisées comme objectifs de priorisation : l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la croissance urbaine durable et les villes inclusives et plus sûres, comme le montre la figure ci-dessous.

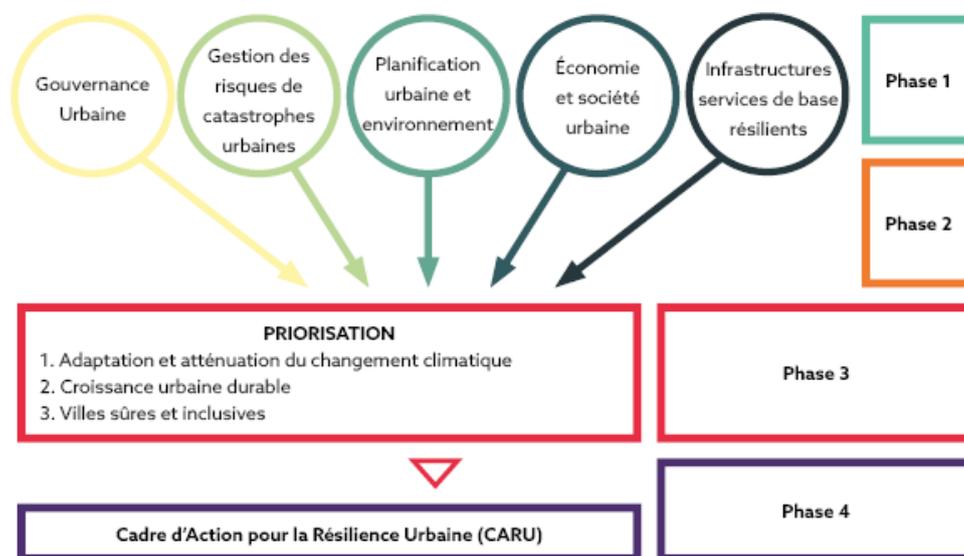


Figure : L'effet d'entonnoir de la collecte de données par pilier à travers les thèmes transversaux en tant que filtres de priorisation jusqu'aux actions prioritaires

Le Cadre d'Actions pour la Résilience Urbaine (CARU) est le produit final de l'outil CityRAP après l'achèvement de la collecte de données, de l'analyse et des consultations avec les parties prenantes locales. Le CARU, synthétise de manière exhaustive toutes les données collectées dans un seul document et met en évidence les actions et activités prioritaires identifiées grâce à une approche participative. Le cadre qui en résulte est validé et approuvé par les autorités de la ville, fournissant ainsi un document stratégique établissant une feuille de route pour renforcer la résilience de la ville et remodeler la résilience.

3. Élaboration du Cadre d'Actions pour la Résilience Urbaine

L'élaboration du CARU a été conduite avec succès grâce à une démarche participative et inclusive impliquant les acteurs clés de la gouvernance et du développement urbains, tant au niveau national qu'à l'échelle locale (niveau déconcentré et décentralisé) et incluant les communautés et la société civile. Une équipe de Points focaux Municipaux a été formée pendant la première phase de cours intensifs afin de leur permettre de conduire eux-mêmes le processus tout en étant encadrés par les experts d'ONU-Habitat et du PNUD. Cette équipe a été composée d'un conseiller municipal de Bargny, d'une géographe aménagiste et d'un professeur des écoles.

Phase Préliminaire

Un questionnaire préliminaire a été rempli par le point focal municipal principal afin d'obtenir des données actuelles et locales sur les cinq piliers de la résilience urbaine (Gouvernance urbaine, Planification urbaine et environnement, Infrastructure résiliente et services de base, Économie urbaine et société et enfin Gestion des risques de catastrophes urbains).

Phase 1 : Cours intensif

Le cours intensif pour la construction de la résilience à Bargny a regroupé de nombreuses parties prenantes de la ville pour les former à la résilience urbaine face aux chocs et stress climatiques, sociaux et économiques.



Figure : Exercice de cartographie des risques au niveau de la commune de Bargny.

Pour les participants, les urgences à Bargny les questions liées à l'urgence des questions de l'accès à l'eau (enjeu prioritaire), de l'assainissement et de la gestion des déchets, de l'installation d'industries lourdes dans la ville ainsi que des aléas climatiques. Une meilleure coordination entre la mairie et le tissu associatif doit être mise en place pour assurer un meilleur niveau de service. Une dynamique communautaire est nécessaire pour avancer vers la résilience et doit précéder les solutions/investissements matériels. Les limites entre les quartiers de Bargny étant considérées par les participants comme étant inexistantes, deux ont été délimitées la cartographie participative à l'échelle des quartiers : la zone Gouye Dioulankar – Miname (zone du littoral) et la zone Finkone – Daarou Salam (zone de l'ancien barrage).

Phase 2 : Collecte des données, cartographie participative et auto-évaluation municipale

La phase 2 consistant en la collecte locale de données à Bargny s'est étalée du 3 septembre au 21 décembre 2022. Durant cette phase, une auto-évaluation municipale a été menée par le Point Focal Municipal Principal. Par la suite, des exercices de cartographie participative au niveau des trois (03) quartiers les plus vulnérables (Miname, Gouye-Dioulankar et Finkone) ont été organisés par l'équipe de formateurs et les nouveaux points focaux municipaux. Enfin, une revue de littérature des documents de planification de la ville a été réalisée par les points focaux municipaux.

À la suite des cartographies de quartier, une liste synthétisant les priorités des quartiers les plus vulnérables de la commune a été élaborée tel que suit :

- 1) Gestion des inondations
- 2) Mesures d'atténuation face à l'avancée de la mer
- 3) Manque d'infrastructures scolaires et de santé
- 4) Manque d'opportunités d'emploi accentuant la pauvreté des populations
- 5) Manque de planification et d'aménagement des quartiers non-lotis
- 6) Gestion des déchets solides et liquides
- 7) Diminution de l'insécurité dans les voies publiques.

Phase 3 : Groupes de discussion et priorisation

Du 6 au 10 février 2023 se sont tenus les groupes de discussions pour chaque pilier de la résilience urbaine. L'objectif durant ces ateliers était d'identifier et prioriser les différents problèmes prioritaires de la ville et d'y apporter des solutions. Pour chaque pilier les points focaux et les formateurs ont eu à faire une présentation de l'outil CityRAP, de l'objectif principal de l'atelier et de l'ensemble des résultats des phases précédentes.

Les 9 problèmes prioritaires communs placés dans le triangle central du diagramme de la résilience ont ainsi été répartis dans le cadre d'évaluation de référence du Cadre d'Action pour la Résilience Urbaine (CARU) afin de définir les 6 enjeux prioritaires à cibler dans le CARU, comme le reprend le tableau ci-dessous :

Problèmes prioritaires\ Composantes du CARU	Politique & législation	Plans Urbains	Organis. Institutionnelle	Finance-ment	Interven-tions
- Absence de réseau d'assainissement et de drainage					
- Absence d'un plan d'adaptation aux catastrophes					
- Dégradation du bassin atmosphérique					

- Insuffisance et vétusté de la voirie					
- Dépendance de l'économie sur la pêche et ses activités connexes - Régression des activités culturelles et des ressources halieutiques impactant la satisfaction des besoins alimentaires - Difficulté d'accès à des formations techniques adaptées					
- Non-appropriation des politiques publiques					
- Vétusté et insuffisance des infrastructures scolaires					

À partir des problèmes prioritaires, les 6 enjeux prioritaires qui feront l'objet de fiches de projets dans le CARU de Bargny ont été formulés comme il suit :

- 1) Assainissement et drainage
- 2) Gestion des Catastrophes et de la pollution
- 3) Voirie
- 4) Economie et création d'emplois
- 5) Appropriation des politiques publiques
- 6) Infrastructures scolaires

Phase 4 : Finalisation du Cadre d'Actions pour la Résilience Urbaine de Bargny

Ces différences actions prioritaires ont été analysées en fonction des composantes suivantes : politiques et législation, plans existants, état de l'organisation institutionnelle, finances et interventions en cours. Une attribution de note de 1 à 3 selon l'état du problème actuel et des progrès à réaliser a été faite pour chaque action prioritaire en fonction de chaque composante.

ENJEUX PRIORITAIRES	COMPOSANTS CARU					
	POLITIQUES ET LÉGISLATION	PLANS URBAINS	ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	FINANCEMENT	INTERVENTIONS	
Assainissement & Drainage	1	1	2	1	2	Action prioritaire 2
Gestion des Catastrophes et de la Pollution	2	1	1	1	2	Action prioritaire 4
Voirie	1	2	2	1	2	Action prioritaire 3
Economie et Création d'emplois	2	2	2	1	2	Action prioritaire 5
Appropriation des politiques publiques	2	1	1	1	2	
Infrastructures scolaires	2	2	1	1	2	Action prioritaire 6
				Action prioritaire 1		

Tableau : Évaluation de base/matrice des actions prioritaires

À l'issue de cette analyse, six (6) actions prioritaires ont été retenues :

ACTION PRIORITAIRE 1	FINANCEMENT MUNICIPAL
ACTION PRIORITAIRE 2	ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE
ACTION PRIORITAIRE 3	VOIRIE
ACTION PRIORITAIRE 4	GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHE ET DE POLLUTION
ACTION PRIORITAIRE 5	ÉCONOMIE ET CRÉATION D'EMPLOI
ACTION PRIORITAIRE 6	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Cette analyse a permis d'orienter et de définir plus en détails les activités à court, moyen et long terme, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de chaque action prioritaire.

Phase 5 : Mobilisation des ressources

L'atteinte des buts et des objectifs de ce Cadre sur court, moyen et long terme dépendra largement des ressources disponibles pour sa mise en œuvre. Les ressources requises sont à la fois humaines, institutionnelles, financières et matérielles (fonds et équipements divers).

- Des ressources humaines

La commune devra pouvoir disposer d'un personnel qualifié pour renforcer sa capacité de travail dans tous les domaines et mettre tout en œuvre pour donner au personnel la possibilité de se former de façon continue et d'acquérir de l'expérience dans tous les aspects techniques et de gestion requis.

- Des ressources institutionnelles

La municipalité devra pouvoir mobiliser, mettre en collaboration et faire participer tous les acteurs de Bargny aux activités proposées par le présent cadre afin non seulement de mettre en œuvre les actions prioritaires retenues, mais aussi de construire et pérenniser sa résilience et son autonomie.

- Des ressources financières et matérielles

Outre la mobilisation de ressources municipales et gouvernementales, des ressources seront recherchées auprès des agences de coopération internationale afin de soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour la résilience urbaine de la ville de Bargny.

PHASE 1

PHASE 2

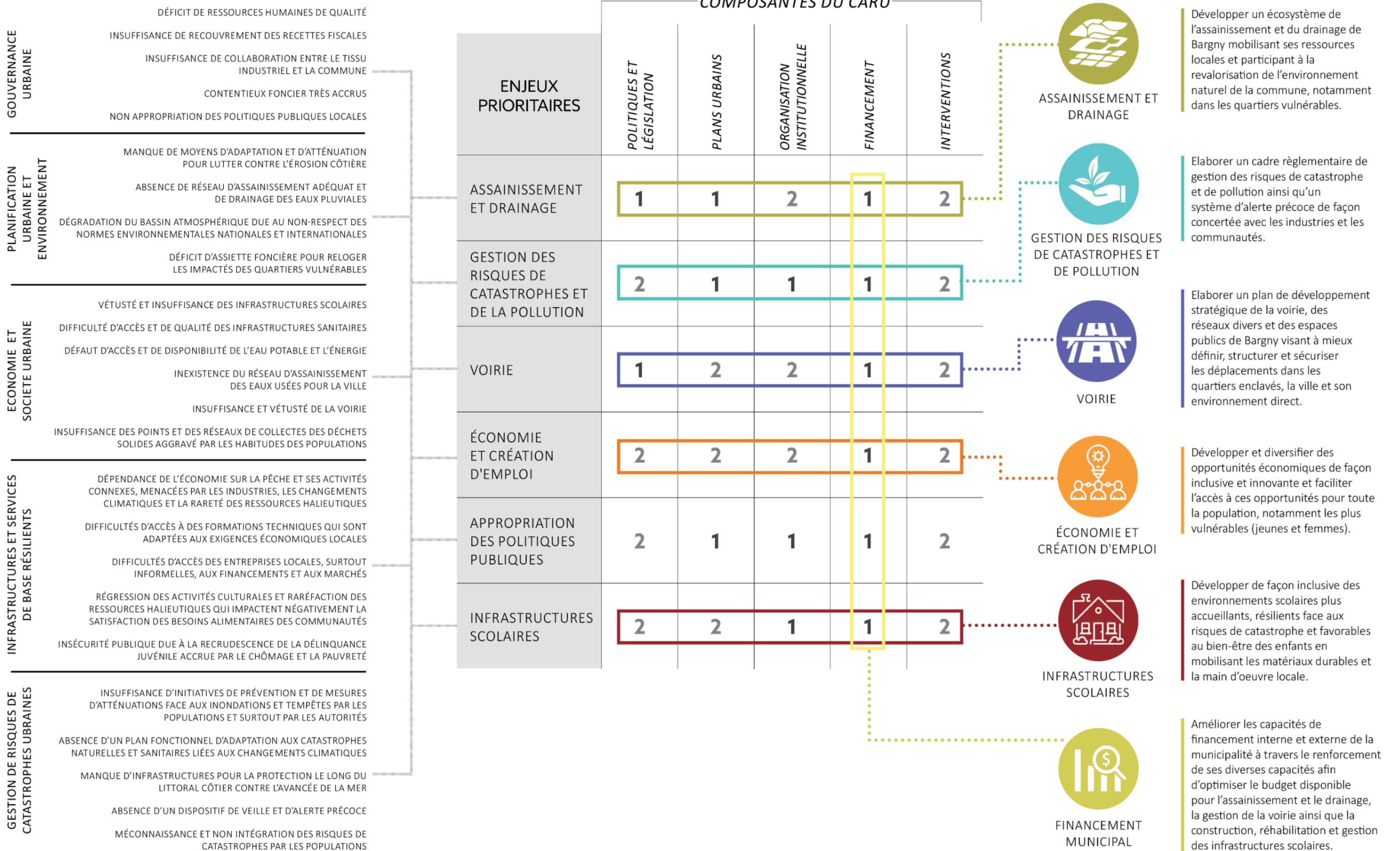
PHASE 3

PHASE 4

PROBLÈMES IDENTIFIÉS

COMPOSANTES DU CARU

ACTIONS PRIORITAIRES



4. Actions Prioritaires pour la Résilience de la Commune Urbaine de Bargny

4.1 Plan de mise en œuvre

Action prioritaire 1 : Financement Municipal			
Formulation de l'action	Améliorer les capacités de financement interne et externe de la municipalité à travers le renforcement de ses diverses capacités afin d'optimiser le budget disponible pour l'assainissement et le drainage, la gestion de la voirie ainsi que la construction, réhabilitation et gestion des infrastructures scolaires.		
Résultat attendu	La Municipalité dispose des informations, des capacités humaines et des outils nécessaires pour programmer et organiser la diversification et l'optimisation de ses recettes fiscales et de son budget, lui permettant ainsi de mener ses projets sur son territoire.		
Aperçu de l'action prioritaire	La Municipalité de Bargny connaît de grandes lacunes en matière de collecte des recettes fiscales, de gestion, suivi et planification de son budget, et de mobilisation de finances extérieures. Le manque de données sur le foncier, les entreprises installées dans la ville et le manque de mécanismes de collecte des recettes fiscales privent la municipalité de ressources importantes pour la bonne mise en œuvre des projets liés à ses domaines de compétence, entravant ainsi sa résilience face à tout événement (social, économique, environnemental) inattendu. Les Commissions de la Municipalité ne parviennent pas à produire des Plans de Travail annuels assez efficaces pour résoudre les problèmes sectoriels de la commune. Les agents municipaux travaillant dans les départements municipaux pâtissent du sous-effectif structurel de la mairie et ne disposent pas des capacités techniques pour mener à bien leurs tâches. Enfin, de nombreuses niches de financement pour la municipalité (RSE des industries installées, taxes sur l'assainissement/la publicité/l'occupation des espaces publics par les commerces, la coopération bilatérale avec l'autres villes, etc.) restent inexploitées car peu connues ou sous tendues par des blocages culturels/politiques.		
Activités	Résultats attendus	Priorité	Responsables/collaborateurs
<p><u>Activité 1.1</u> <i>Renforcer les capacités techniques et humaines de la municipalité afin qu'elle puisse mieux appréhender les besoins et réalités de son territoire.</i></p> <p>1.1.1. Réaliser un recensement exhaustif des populations, des entreprises, de l'habitat à Bargny.</p>	La municipalité dispose de bases de données et des informations nécessaires à la planification des actions à entreprendre sur son territoire, maintient ces	Immédiat	<p><u>Responsable</u> :</p> <p>Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> :</p>

<p>1.1.2. Doter la municipalité du matériel informatique, des logiciels et outils lui permettant de digitaliser et centraliser toutes les données issues des différentes études menées sur la ville (avec la participation des jeunes étudiants de la ville pour la numérisation des ressources)</p> <p>1.1.3. Organiser la formation et l'évaluation de compétences des agents municipaux de façon annuelle</p> <p>1.1.4. Recrutement d'un.e Responsable de la planification municipale, qui accompagnera toutes les commissions dans l'élaboration de leurs Plans de Travail et Budget Annuel, dans le suivi et le reporting de la réalisation de toutes les activités, et dans la production de bilans de fin d'année.</p>	<p>informations à jour grâce aux outils numériques et son personnel dispose des compétences et de l'accompagnement nécessaire à la bonne réalisation de ses missions.</p>		<p>Etat du Sénégal, Universités à proximité, Centre de formation professionnelle</p>
<p><u>Activité 1.2</u> <i>Améliorer le système de recouvrement des recettes fiscales municipales.</i></p> <p>1.2.1. Elaborer de façon participative un diagnostic de l'état de collecte des recettes, mécanisme et une stratégie de recouvrement des diverses taxes que la municipalité devrait collecter, conjointement avec la population/OSC, les acteurs privés et les services décentralisés de l'Etat.</p> <p>1.2.2. Renforcer les capacités des agents impliqués dans la collecte, le suivi et la gestion des recettes fiscales et municipales en les formant sur différents outils et sur les méthodes de communication permettant d'éviter les conflits</p> <p>1.2.3. Mettre en place une brigade mobile chargée de sanctionner les personnes physiques et morales refusant abusivement de payer leurs taxes, et mise en place d'un prix du meilleur citoyen (pour récompenser le paiement de taxes)</p>	<p>La municipalité augmente sensiblement ses recettes fiscales car elle dispose d'une stratégie inclusive pour collecter les recettes fiscales et ses agents ont les capacités de mettre en œuvre cette stratégie et de sanctionner en cas de non-respect des règles qui en découlent.</p>	<p>Court et moyen termes</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Services Décentralisés de l'Etat, population, acteurs privés, UNSDCF, Centre de formation professionnelle. Bureau des recettes, Services Techniques</p>
<p><u>Activité 1.3</u> <i>Améliorer la maîtrise de l'assiette foncière de la commune de Bargny.</i></p> <p>1.3.1. Digitaliser le registre foncier combiné à un adressage des rues</p> <p>1.3.2. Développer la coopération intercommunale en matière de gestion du foncier</p>	<p>La municipalité accroît les recettes liées aux taxes foncières et maîtrise davantage son registre foncier et l'occupation des</p>	<p>Court et moyen termes</p>	<p><u>Responsables</u> : Municipalité, Chargé de projet de la Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> :</p>

1.3.3. Réguler l'occupation de l'espace public par les commerces	espaces pour mieux prévoir ses futurs développements.		Service finance, Bureau Domaine, Services Techniques
<p><u>Activité 1.4</u> <i>Diversifier les ressources de recettes de la municipalité de Bargny en mobilisant un financement durable et favorisant la collaboration entre les acteurs de la commune.</i></p> <p>1.4.1. Développer les partenariats ville-ville à travers le Jumelage. 1.4.2. Promouvoir des projets structurants financés conjointement avec le secteur privé (RSE). 1.4.3. Soutenir la création d'entreprises dans la commune (lien avec AP 5 – Economie et création d'emplois).</p>	En plus de ses recettes fiscales, la municipalité parvient à augmenter son budget destiné à la mise en œuvre de projets de développement grâce à des fonds externes.	Court, moyen et long terme	Responsable(s) : Municipalité <u>Collaborateurs</u> : Service Finance de la Commune, Impôts et Domaines, Trésor, police, Eaux et Forêts, acteurs privés

Action prioritaire 2 : Assainissement et Drainage

Formulation de l'action	Développer un écosystème de l'assainissement et du drainage de Bargny mobilisant ses ressources locales et participant à la revalorisation de l'environnement naturel de la commune, notamment dans les quartiers vulnérables.			
Résultat attendu	Les déchets solides et eaux usées sont gérés de façon efficiente et adaptée aux réalités locale et les quartiers les plus vulnérables ne souffrent plus d'inondations aigues durant la saison des pluies.			
Aperçu de l'action prioritaire	La ville ne dispose quasiment pas d'installations de drainage et d'assainissement. Plusieurs quartiers non-lotis sont entièrement enclavés lors des épisodes d'inondations. Le manque ou l'inaccessibilité financière des services de ramassage de déchets solides et de vidange des fosses septiques incite les habitant à disposer de leurs déchets directement dans l'espace public ou dans la mer, dégradant ainsi la salubrité de leur environnement immédiat. Par ailleurs, du fait d'habitudes culturelles, la population Lébou de Bargny ne sépare pas les déchets solides des eaux usées, ce qui rend plus difficile l'élimination efficace de ces deux éléments. Bargny dispose de conditions géomorphologiques naturellement propices au drainage des eaux pluviales vers la mer, mais le manque de gestion de ces éléments naturels et leur remblayage pour la construction de logement les rend inopérants et aggrave les inondations.			
Activités	Résultats attendus	Priorité	Responsables/collaborateurs	
<p><u>Activité 2.1</u> <i>Sensibiliser les populations afin de les familiariser avec les processus et bienfaits du tri des déchets, du recyclage et de l'assainissement de manière générale.</i></p> <p>2.1.1. Mener un travail de formation des ménages sur les questions liées à l'assainissement, au tri des déchets, et au recyclage</p> <p>2.1.2. Création d'un concours de quartier propre à l'échelle de la municipalité, permettant au quartier gagnant de voir la mairie (et d'autres partenaires) soutenir financièrement son projet à l'initiative des habitants du quartier</p> <p>2.1.3. Création d'un groupe de Points Focaux Assainissement, avec un représentant de chaque quartier, garant du respect des principes de non-pollution de l'espace public et doté de mécanismes de sanction.</p>	Les populations ont davantage recours au tri et au recyclage de leurs déchets solides et liquides grâce aux incitations et aux sanctions créées, de façon à réduire l'insalubrité environnante.	Immédiat	<p><u>Responsables</u> :</p> Municipalité, Associations environnementales de la ville	
<p><u>Activité 2.2</u> <i>Développer les connaissances de la commune sur l'état de l'assainissement et du drainage sur son territoire et formuler des solutions.</i></p> <p>2.2.1. Réaliser un diagnostic technique et sociologique de l'état de l'assainissement sur le territoire de Bargny, permettant de mieux comprendre où se situent les lacunes, de dimensionner les besoins en la matière</p>	La commune de Bargny dispose d'une base de données précise sur les besoins et capacités financières précis des populations et peut	Court terme	<p><u>Responsable</u> :</p> Municipalité	
			<p><u>Collaborateurs</u> :</p>	

<p>2.2.2. Réaliser une étude topographique de Bargny ainsi qu'un benchmark des solutions de drainage naturel, efficace, peu couteux et durable des eaux de pluie</p> <p>2.2.3. Élaborer un plan de solutions d'assainissement liquide légères adaptées aux quartiers non-lotés et aux capacités financières des ménages et permettant de mobiliser la main d'œuvre locale.</p>	<p>conçoit des solutions sur mesure pour y répondre.</p>		<p>Services d'Hygiène, Associations Sportives et Culturelles (ASC), Badiénu Gox, Conseils de Quartier, GPF, Corps de la paix, le GRET, Cabinet ARCADIS</p>
<p><u>Activité 2.3</u> <i>Développer et mettre en œuvre des solutions d'assainissement adaptés aux différents besoins des quartiers les plus vulnérables de la municipalité.</i></p> <p>2.3.1. Réhabiliter le réseau d'assainissement existant combiné à la réfection de la voirie et connexion du réseau aux stations de pompage et de traitement (lien avec AP 3 – Voirie).</p> <p>2.3.2. Organiser un service municipal de vidange des fosses septiques mobilisant/professionnalisant des GIE locaux et abordable pour la population (formule d'abonnement).</p> <p>2.3.3. Organiser un service municipal de collecte des déchets solides mobilisant/professionnalisant les GIE/associations locaux et abordable pour la population.</p>	<p>Les populations ont accès à des services adéquats et abordables de collecte de leurs déchets solides et de gestion de l'assainissement domestique liquide, favorisant ainsi la propreté et la salubrité de l'espace public municipal.</p>	<p>Court à moyen terme</p>	<p><u>Responsables</u> : Municipalité, Associations environnementales de la ville</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Etat, ONAS, SONAGED, PNUD, ENDA, UNDCF, les Groupements d'Intérêt Economique (GIE)/associations locales, autres partenaires</p>
<p><u>Activité 2.4</u> <i>Revaloriser les espaces naturels de Bargny afin de réactiver les voies naturelles de drainage des eaux de pluie.</i></p> <p>2.4.1. Reprofiler les bassins de rétention d'eau naturels (à préciser)</p> <p>2.4.2. Organiser et réaliser un programme d'aménagement paysager qui consistera en a) la liaison des bassins naturels grâce à la réactivation de canaux naturels suivant le relief de la ville à l'aide de méthodes et matériaux durables, b) le reboisement de la ville ciblant les zones inondables, abords de canaux, les espaces ouverts vulnérables et permettra d'améliorer l'absorption des eaux, et c) la mise en place d'écosystèmes d'arbres et des plantes d'une certaine valeur pour la communauté avec des arbres fruitiers ou plantes médicinales</p>	<p>Bargny est une ville plus verte, les eaux des pluies sont naturellement drainées vers la mer et les débordements de nappes phréatiques sont limitées grâce à l'action absorbante du reboisement.</p>	<p>Immédiat à court terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Etat, les partenaires, Eaux et forêts SONAGED, les populations, acteur de la Muraille verte, les partenaires</p>

Action prioritaire 3 : Voirie

Formulation de l'action	Elaborer un plan de développement stratégique de la voirie, des réseaux divers et des espaces publics de Bargny visant à mieux définir, structurer et sécuriser les déplacements dans les quartiers enclavés, la ville et son environnement direct.		
Résultat attendu	La ville de Bargny est structurée de façon à rendre plus efficaces les déplacements des personnes, des biens, la circulation des eaux, et les populations peuvent jouir d'espaces publics accueillants, favorisant la santé et le bien-être de tou.te.s.		
Aperçu de l'action prioritaire	Du fait de la prépondérance des quartiers non-lotis, le réseau des voies de Bargny est peu développé, ce qui ralentit et rend plus difficile voire bloque toute circulation, notamment dans les quartiers les plus vulnérables qui ne disposent que d'une seule voie, souvent non pavée et donc sujette au blocage lors des épisodes d'inondations. Il n'y a pas de budget, ni de personnel, ni de plan d'entretien de la voirie dans la municipalité. Bargny dispose que de très peu d'espaces publics, qui restent encore peu accueillants et inclusifs. Tous ces éléments représentent un obstacle au développement de systèmes de transports efficaces dans cette ville pourtant desservie par le TER, et ainsi réduisent l'attractivité de Bargny. La commune de Bargny est également très exposée aux problèmes d'insécurité routière et ne dispose d'aucune mesure/procédure d'évacuation des populations en cas d'incidents (incendies, explosions ou autres risques liés aux industries de la ville, urgences médicales durant l'hivernage).		
Activités	Résultats attendus	Priorité	Responsables/collaborateurs
<p><u>Activité 3.1</u> <i>Définir la structure de la ville de façon à améliorer la circulation, la sécurité, la sûreté, la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>3.1.1. Élaborer une étude et une cartographie des réseaux divers de la commune, y compris les réseaux de transport incluant les motos Jakarta</p> <p>3.1.2. Mener une évaluation de l'existence, l'état/la condition, la répartition et l'accessibilité des espaces publics et de la voirie de la ville afin de les hiérarchiser et développer pour une ville plus attrayante et durable.</p> <p>3.1.3. Élaborer un Plan Communal de Mobilité (PCM) visant à faciliter le rabattement des quartiers enclavés vers le TER et les déplacements au-delà de la commune y compris vers le Pôle Urbain de Diamniadio, tout en portant une attention particulière à la sécurité et aux préconisations en matière d'évacuations des populations lors d'accidents divers.</p>	La ville disposera des données nécessaires à la définition d'un programme de construction/réhabilitation de la voirie, d'aménagement d'espaces publics et d'amélioration de l'attractivité de la municipalité afin de préparer les besoins de circulation et l'attractivité qui découleront de l'arrivée des projets industriels nationaux (Zone Economique Spéciale, industries, Pôle Urbain de Diamniadio).	Immédiat à court terme	<p><u>Responsable</u> :</p> <p>Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> :</p> <p>CETUD, la Préfecture, Police nationale, le groupement des transporteurs, la population concernée, Union Européenne, Senelec, Sen'eau, Ageroute, ANSD, les services techniques, les concessionnaires.</p>

<p><u>Activité 3.2</u> <i>Réaliser la réhabilitation et la construction de nouvelles voies primaires et secondaires, en favorisant les matériaux durables (pavés autobloquants) et la main d'œuvre locale et en incluant les mobilités douces (pistes cyclables protégées et trottoirs).</i></p>	<p>Les routes sont réhabilitées et de nouvelles voies sont mises en œuvre favorisant le désenclavement de certaines zones et une bonne praticabilité des voies avec prise en compte des systèmes de drainage des eaux, tout en renforçant les capacités des acteurs locaux et en créant de l'emploi local.</p>	<p>Moyen à long terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Etat du Sénégal, Partenaires techniques et financiers (PTF), CETUD, Promoville, FERA, Plan spécial de désenclavement, GIEs de jeunes locaux, GRET, Union Européenne.</p>
<p><u>Activité 3.3</u> <i>Réaliser des opérations de remembrement dans les quartiers les plus enclavés permettant l'ouverture et ou l'agrandissement de voies dans le noyau traditionnel.</i></p>	<p>Des voies seront ouvertes ou agrandies notamment dans les quartiers précaires pour leur désenclavement mais aussi le raccordement aux réseaux et lutter contre les inondations (accompagne les opérations de reboisement de l'Activité 2.4.2 – Assainissement et drainage)</p>	<p>Moyen à Long terme</p>	<p><u>Responsables</u> : Municipalité, Direction de l'Urbanisme Opérationnel</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Ministère de l'Urbanisme, Mairie, CETUD, Préfecture, PTF, la population</p>
<p><u>Activité 3.4</u> <i>A partir de toutes les études réalisées pour cette activité, diversifier et densifier l'offre de transport public dans toutes les zones de la municipalité tout en améliorant la sécurité routière, surtout des piétons et cyclistes.</i></p>	<p>Tous les quartiers, notamment les plus vulnérables sont desservis par plusieurs types de transports publics différents adaptés aux besoins de tous et les accidents de la circulation sont moins nombreux.</p>	<p>Moyen à long terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : CETUD, Groupement des transporteurs, la population, Union Européenne</p>

Action prioritaire 4 : Gestion des risques de catastrophe et de pollution

Formulation de l'action	Élaborer un cadre réglementaire de gestion des risques de catastrophe et de pollution ainsi qu'un système d'alerte précoce de façon concertée avec les industries et les communautés.
Résultat attendu	Les risques de catastrophes (avancée de la mer, incendies dus au tonnerre, catastrophes industrielles etc.) et de pollution sont plus faibles et des procédures d'alerte, d'évacuation et d'atténuation existent et sont connus par tous les acteurs de la commune. Les habitants et autres usagers de Bargny vivent dans un environnement favorisant davantage leur santé et leur sécurité.
Aperçu de l'action prioritaire	Les niveaux de pollution (atmosphérique, aquatique, etc.) observés à Bargny sont surtout dus au fait que les industries (grandes entreprises comme les Xelcom des femmes transformatrices des ressources halieutiques) ne respectent pas les normes nationales en matière d'émissions polluantes et ne disposent pas de leurs déchets industriels de façon adéquate. Cette pollution a favorisé l'apparition de nombreuses maladies (maladies de peau, cancers, maladies respiratoires, malformations), particulièrement prévalentes chez les plus jeunes. L'avancée de la mer représente un risque important de catastrophe, puisqu'elle détruit et engloutit peu à peu les logements situés en bord de mer (quartier Bargny Guedj). La ville ne dispose d'aucun plan (de contingence, d'adaptation etc.), aucune fiche réflexe thématique par type de risque/catastrophe, système d'alerte précoce, ni de caserne de pompiers à proximité, ce qui la rend encore plus vulnérable lors de la survenue de catastrophes naturelles ou d'accidents (incendies notamment, assez fréquents).

Activités	Résultats attendus	Priorité	Responsables/collaborateurs
<p>Activité 4.1 <i>Freiner l'érosion côtière afin de protéger les populations habitant dans les quartiers côtiers et revaloriser la plage pour la rendre plus attractive pour les Bargnois et visiteurs ponctuels.</i></p> <p>4.1.1. Mettre en place des mesures d'atténuation de l'érosion côtière en réalisant un recul stratégique de 20m (recommandé par la Banque Mondiale) en rechargeant le sable de mer et en mettant en place des brise lames et/ou épis</p> <p>4.1.2. Accompagner le déplacement des populations situées au front de côte à travers des processus participatifs par la mise en place de plans de déplacements et la gestion sociale de ce mouvement</p> <p>4.1.3. Valoriser la plage notamment en plantant des Filaos tout le long et en mettant en place un mécanisme d'entretien de la</p>	La population et les activités de la ville ne sont plus vulnérables à l'avancée de la mer et disposent d'une plage attractive pour eux et pour le développement (potentiel) du tourisme).	Moyen à long terme	<p><u>Responsable</u> :</p> <p>Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> :</p> <p>Ministère de tutelle, Services déconcentrés, Les populations, ESES de la place, Eaux et Forêts</p>

<p>plage pour la rendre plus propre et plus attractive. Campagne de sensibilisation sur l'érosion côtière</p> <p>4.1.4. Élaborer des plans de contingence sur les risques de montée de niveau de mer</p>			
<p><u>Activité 4.2</u> <i>Équiper la ville de systèmes d'alerte des catastrophes et de sauvegarde contre les pollutions atmosphérique, hydrique, et sonore.</i></p> <p>4.2.1. Mettre en place des dispositions pour mesurer le degré de pollution atmosphérique, hydrique et sonore et le contrôler/limiter</p> <p>4.2.2. Mettre en place un système d'Alerte Précoce et mener des campagnes de sensibilisation en continu auprès des habitants et usagers</p> <p>4.2.3. Élaborer un plan d'Organisation de la réponse de sécurité civile (plan ORSEC) pour la commune de Bargny</p> <p>4.2.4. Identifier des zones d'évacuation en cas de situation d'urgence</p> <p>4.2.5. Élaborer un plan d'évacuation d'urgence (en lien avec l'Activité 3.1.3 – Voirie)</p>	<p>La sécurité, la sûreté et la santé de la communauté bargnoise sont améliorées par la connaissance, la maîtrise et la réduction des niveaux de pollution et par leur connaissance des procédures d'évacuation en cas d'urgence.</p>	<p>Court terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Ministère de tutelle, Services déconcentrés, la communauté, les PTF (Fonds Verts Climat)</p>
<p><u>Activité 4.3</u> <i>Revaloriser les réseaux naturels d'évacuation des eaux pluviales afin de réduire les risques liés aux inondations en prenant en compte la question de la pollution des eaux (Activité 2.4)</i></p>	<p>Les eaux des pluies non polluées sont naturellement drainées vers la mer, réduisant ainsi les maladies hydriques et autres risques liés.</p>	<p>Immédiat à court terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : ONAS, Ministère de tutelle, Populations, OSCs, Organisations Civiles de Base, ONG, Génie militaire</p>
<p><u>Activité 4.4</u> <i>Installer et équiper une caserne de sapeurs-pompiers à Bargny, co-gérée avec et desservant les autres municipalités environnantes, et organiser des exercices de simulation pour la préparation aux catastrophes et la formation régulière de groupes de jeunes, associations et agents municipaux.</i></p>	<p>La municipalité dispose d'une caserne de sapeurs-pompiers capable d'agir rapidement en cas d'accident, mais aussi responsable de gérer l'évacuation des populations en cas d'urgence et de sensibiliser les populations dès</p>	<p>Immédiat à court terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : État, Génie militaire</p>

	le plus jeune âge (interventions dans les écoles).		
--	---	--	--

Action prioritaire 5 : Économie et création d'emplois

Formulation de l'action	Développer et diversifier des opportunités économiques de façon inclusive et innovante et faciliter l'accès à ces opportunités pour toute la population, notamment les plus vulnérables (jeunes et femmes).		
Résultat attendu	Le chômage est réduit à Bargny grâce au développement d'emplois et d'entreprises diversifiés, adaptés au contexte local/national pérennes et innovants.		
Aperçu de l'action prioritaire	L'activité économique de Bargny se concentre à 70% sur la pêche. Dans un contexte où les ressources halieutiques se raréfient, les populations se retrouvent davantage confrontés à la pauvreté, poussant les jeunes à tenter l'émigration clandestine par la mer vers l'Europe. Pourtant, Bargny dispose de grands potentiels : sa terre est propice à l'agriculture (sous réserve de disponibilité des terres), la forte prédominance des jeunes dans la population peut favoriser le développement de nombreuses innovations à conditions qu'ils soient mis dans des conditions adéquates. Un Centre de Formation Professionnelle existe dans la ville, mais est très peu fréquenté par les Bargnois et plusieurs organes publics existent pour accompagner la création d'entreprise ou la formation, bien qu'ils ne parviennent pas à avoir une activité continue.		
Activités	Résultats attendus	Priorité	Responsables/collaborateurs
<p><u>Activité 5.1</u> <i>Modernisation et renforcement de l'économie maritime de façon inclusive avec tous les acteurs de la commune.</i></p> <p>5.1.1. Étudier et renforcer la chaîne de valeur de la pêche et la transformation des produits halieutiques afin d'identifier quels segments sont à moderniser pour plus d'efficacité.</p> <p>5.1.2. Réactiver le quai de pêche et développer l'aquaculture</p> <p>5.1.3. Réaliser un plaidoyer pour une RSE forte en faveur du secteur de la pêche (prioriser les groupes vulnérables ; femmes et jeunes).</p>	Le secteur de la pêche permet à ceux qui en dépendent de pouvoir travailler toute l'année, d'avoir suffisamment de ressources halieutiques pour la consommation locale et le commerce extérieur.	Immédiat	<p><u>Responsable</u> :</p> <p>Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> :</p> <p>GIE, Comité Local des Pêcheurs (CLP), Conseil Local des Pêches Artisanales (CLPA), Associations, Services départementaux, PTF, PNUD, FAO, FIDA</p>
<p><u>Activité 5.2</u> <i>Diversifier l'économie en développant davantage les autres branches du secteur primaire pour favoriser la sécurité alimentaire.</i></p> <p>5.2.1. Créer une zone agricole autour du bassin de rétention (location exacte à préciser)</p> <p>5.2.2. Mettre en place des mesures d'encouragement de l'aviculture et de l'élevage dans les zones propices (notamment les quartiers vulnérables)</p>	Les habitants de Bargny ont une offre d'opportunités professionnelle plus élevée, qui permet notamment à la ville d'être plus autosuffisante sur le plan alimentaire.	Court à moyen terme	<p><u>Responsable</u> :</p> <p>Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> :</p> <p>Etat, Partenaires, Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (MIE), FAO, FIDA, PNUD</p>

<p><u>Activité 5.3</u> <i>Développer un écosystème local pour le financement adapté au profil et aux besoins de l'économie locale.</i></p> <p>5.3.1. Mettre en place un Crédit Municipal innovant et adapté aux besoins locaux</p> <p>5.3.2. Appui et accompagnement des banques villageoises (Lékétt, cauris) et du micro-crédit.</p> <p>5.3.3. Mise en place d'un fonds de garantie destiné aux entrepreneurs</p>	<p>Les candidats à l'entreprenariat bénéficient de solutions de financement adapté à leurs activités souvent informelles et à leur profil (considéré comme insolvable par les institutions financières classiques).</p>	<p>Court à moyen terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Etat, UNCDF, PNUD, USAID</p>
<p><u>Activité 5.4</u> <i>Faciliter l'accès des populations aux opportunités économiques grâce à la formation, l'accompagnement et la recherche.</i></p> <p>5.4.1. Redynamiser et mettre en place un Bureau Economique Local (BEL) et un Centre de Gestion visant à accompagner les entreprises en matière de gestion des affaires, stratégie de développement, de publicité, dans leur formalisation, etc.</p> <p>5.4.2. Création d'une plateforme accessible et centralisant les offres d'emploi, de stages, de formation à l'échelle de la localité (gérée par le BEL)</p> <p>5.4.3. Soutien pour la recherche, la vulgarisation et la maîtrise de l'information économique</p>	<p>L'économie de la ville est dynamisée par la création et le renforcement de nombreuses entreprises formelles et la mise en relation plus efficace entre chercheurs d'emplois et employeurs.</p>	<p>Immédiat à court terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : 3FPT, Centre de Formation, BIT/OIT</p>
<p><u>Activité 5.5</u> <i>Renforcement de l'employabilité des populations les plus vulnérables notamment à travers la création d'opportunités d'emploi innovantes.</i></p> <p>5.5.1. Élaboration de solutions face au faible accès des jeunes aux formations existantes, souhaitées ou adaptées au contexte économique local et national (incluant distribution de bourses et partenariats avec le Centre de Formation Professionnelle et Technique.</p> <p>5.5.2. Élaborer des mécanismes de soutien de l'économie numérique et de l'innovation.</p>	<p>Les jeunes et les femmes ont davantage accès aux formations et autres opportunités de renforcement de leurs capacités afin de s'orienter vers l'opportunité économique souhaitée</p>	<p>Moyen terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Etat, 3FPT, Ministère de la jeunesse, l'emploi et la formation, Ministère des Femmes</p>

Action prioritaire 6 : Infrastructures scolaires

Formulation de l'action	Développer de façon inclusive des environnements scolaires plus accueillants, résilients face aux risques de catastrophe et favorables au bien-être des enfants en mobilisant les matériaux durables et la main d'œuvre locale.		
Résultat attendu	Les enfants et jeunes bargnois fréquentent des écoles accueillantes permettant leur bien-être et leur accès à l'enseignement dans de bonnes conditions, mais qui peuvent également être utilisées par la municipalité en cas d'urgence.		
Aperçu de l'action prioritaire	<p>Il n'y a pas assez de salles de classes à Bargny, notamment au niveau pré-scolaire et primaire, pour accueillir les 13 000 élèves de la commune. Certains quartiers sont dépourvus d'infrastructures scolaires, forçant les enfants à traverser la ville entière pour s'instruire. De ce fait, les salles de classe sont surpeuplées, avoisinant les 100 élèves par professeur au niveau primaire. Le foncier se faisant rare et la municipalité (responsable de la scolarité du pré-scolaire au collège) n'ayant pas les moyens financiers pour construire des écoles dans un contexte de forte croissance démographique, cette situation tend à s'aggraver. Dans ces conditions, le manque d'équipement contraint de nombreux élèves à s'asseoir à même le sol pour composer leurs examens ou prendre des notes. Les écoles ne disposent que très rarement de sanitaires (maximum 6 cabines de toilettes mixtes pour 1 000 élèves), et lorsqu'ils existent, ils ne sont pas entretenus, favorisant le développement de maladies et infections. Les bâtiments sont vétustes et très perméables à la chaleur qui peut atteindre des niveaux difficilement supportables. Dans ce contexte, les écoles ne disposent pas de matériel informatique qui renforcerait les capacités des enfants bargnois sur l'un des piliers de l'employabilité : la maîtrise des supports numériques. Enfin, la pauvreté des ménages influence la scolarité de nombreux enfants, puisque, ne pouvant se nourrir suffisamment avant d'aller à l'école et/ou ne pouvant payer la cantine scolaire, ces enfants vont à l'école la faim au ventre et ne peuvent se concentrer sur leur apprentissage. Il n'y a qu'un seul lycée à Bargny (au cœur de la municipalité), qui est très difficile pour les élèves venant d'un quartier aussi éloigné que celui de Guinaw Rail (situé derrière le TER).</p>		
Activités	Résultats attendus	Priorité	Responsables/collaborateurs
<p><u>Activité 6.1</u> <i>Réhabiliter les infrastructures scolaires existantes et construire des salles de classe en hauteur mais accessibles (pour les personnes en situation de handicap), en utilisant des techniques pour les rendre plus résilientes aux aléas climatiques (inondations) et en utilisant des matériaux et solutions durables pour en améliorer l'isolation thermique et le confort, tout cela de façon participative en impliquant les élèves dans la conception et la mise en œuvre (légère).</i></p>	<p>Les salles de classe sont plus accueillantes, moins exposées à la chaleur et le nombre d'élèves par classe est considérablement réduit et peuvent constituer un point de rassemblement abritant les populations en cas d'urgence.</p>	Court terme	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Ministère de l'Éducation Nationale, Associations de parents d'élèves, jeunesse de Bargny, Association des personnes handicapées, UNICEF, CSFP BTP, FES, USAID</p>

<p><u>Activité 6.2</u> <i>Améliorer le bien-être des enfants à l'école et les éloigner de la déperdition scolaire en leur fournissant un meilleur cadre scolaire.</i></p> <p>6.2.1. Réaliser un recensement des besoins des écoles en matière d'équipements (tables, chaises, tableaux, matériel numérique) et de matériel</p> <p>6.2.2. Équiper adéquatement les écoles et fournir le matériel qui permettra aux enfants venant des ménages les plus démunis d'avoir accès au matériel de base</p> <p>6.2.3. Aménagement de salles informatiques et de gymnases/terrain de sport mutualisés entre plusieurs écoles</p> <p>6.2.4. Aménagement des cours de récréation avec des jeux, la mise en place de bancs et la plantation d'arbres ombrageants</p> <p>6.2.5. Création de cantines gratuites pour les enfants grâce à l'élaboration de mécanismes de financement durables et pérennes. (initiative bientôt commencée par la mairie)</p>	<p>Tous les enfants de Bargny, notamment les plus précaires poursuivent sereinement leurs études en disposant d'un cadre plus accueillant, du matériel nécessaire et de l'alimentation de base pour leur permettre d'étudier.</p>	<p>Court terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Association des parents d'élèves, jeunesse de Bargny, GIEs de Bargny, Population de Bargny, entreprises de restauration de Bargny, UNICEF, PNUD, Eaux et Forêts, FES</p>
<p><u>Activité 6.3</u> <i>Repenser, remodeler de façon innovante et adaptée les Conseils de Gestion des écoles afin qu'ils soient capables de gérer de près toutes les infrastructures scolaires et veiller à leur bonne maintenance.</i></p>	<p>Toutes les infrastructures scolaires sont fonctionnelles et bien entretenues de façon à éviter les efforts considérables que demande la réfection.</p>	<p>Immédiat</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Conseils de quartier, Associations des jeunes, professeurs des écoles, associations de parents d'élèves, UNICEF.</p>
<p><u>Activité 6.4</u> <i>Construire de nouvelles écoles préscolaires et/ou élémentaires publiques, accessibles pour les personnes en situation de</i></p>	<p>Les enfants des quartiers les plus isolés et faiblement dotés en équipements sont accés à l'éducation dans de</p>	<p>Moyen terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p>

<p><i>handicap, avec des locaux matériaux durables et une main d'œuvre locale, en suivant les modèles de constructions résilientes, dans les quartiers les plus vulnérables à savoir Santa Yalla, Ville Verte, Finkone, Bargny Guedj.</i></p>	<p>bonnes conditions dans un rayon plus proche de leur domicile.</p>		<p><u>Collaborateurs</u> : GIEs locales, entreprises de BTP et construction locales, UNICEF, CSFP-BTP, USAID</p>
<p><u>Activité 6.5</u> <i>Améliorer le cadre éducatif au lycée, période critique pour l'employabilité des jeunes, de façon participative</i> 6.5.1. <i>Améliorer le lycée de Bargny de façon participative avec les anciens élèves et les élèves actuels.</i> 6.5.2. <i>Construire un lycée public dans le quartier de Guinaw Rail accessibles pour les personnes en situation de handicap, avec des matériaux locaux durables et une main d'œuvre locale, en suivant les modèles de constructions résilientes.</i></p>	<p>Les jeunes des quartiers les plus isolés et faiblement dotés en équipements ont accès à l'éducation dans de bonnes conditions dans un rayon plus proche de leur domicile</p>	<p>Moyen à long terme</p>	<p><u>Responsable</u> : Municipalité</p> <p><u>Collaborateurs</u> : Conseil départemental, Préfet, Ministère de l'Education nationale, Partenaires</p>

4.2 Cadre de suivi et d'évaluation

Le CARU de Bargny vient à point nommé, dans la mesure où il est d'abord une première réponse à la difficulté des commissions municipales à arrimer leur Plan de Travail Annuel à un cadre d'action cohérent.

Sur cette base, chaque année, les Commissions Thématiques municipales seront appelées à se saisir des Actions Prioritaires liées à leur thème de prédilection et à élaborer des projets concourant à mettre en œuvre ces actions.

Chaque année, le Chef de Projets et le/la Responsable de la Planification de la commune discuteront avec les Commissions, en leur apportant un soutien technique dans l'orientation de leurs plans de travail, en accord avec le CARU. A la fin de chaque année, un bilan sera établi avec chaque commission pour comprendre ce qui a pu être mis en œuvre, les difficultés et opportunités liés à l'action prioritaire. Ces deux garants de la mise en œuvre du CARU doivent être impliqués dans tous les projets de la commune, afin de les aligner avec le CARU.

Tous les 2 ans, une révision du CARU pourra être proposée pour qu'il puisse continuer à traiter des problématiques actuelles de la municipalité.

5. Conclusions et voie à suivre

Le CityRAP a eu un impact crucial dans la commune de Bargny, puisqu'il a permis d'intégrer la participation citoyenne dans les mœurs de l'équipe municipale. Maintenant dotée de cet outil et de tous ses dérivés, la commune est confiante dans sa capacité à relever les défis qui se présentent à elle en termes de gouvernance, d'accès aux services de base, socio-économiques, environnementaux et financiers.

À présent, l'équipe des points focaux municipaux est prête à rencontrer tous les partenaires techniques et financiers souhaitant soutenir la commune dans son relèvement et sa croissance. Ils présenteront en profondeur cet outil incontournable qu'est le CARU, mais seront également attachés à diffuser cette expérience et les connaissances acquises auprès des communes voisines ou plus éloignées, partageant les mêmes inquiétudes.

« Des établissements humains inclusifs, sûrs, résilients
et durables au Sahel »

*Une partie de la composante de résilience urbaine dans le cadre du
[projet de résilience dans le Sahel](#)*



Élaboré par :
Municipalité de Bargny

Soutenu par :
Ministère de l'Environnement, du Développement
Durable et de la Transition Ecologique

Soutenu par :
Programme des Nations Unies pour les
Établissements Humains (ONU-Habitat)
et
Programme des Nations Unies
pour le Développement (PNUD)

